

SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2011

Maison de la Communauté de communes de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaient Présents:

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur Monsieur Monsieur Madame Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur	Jean-Pierre Christian Jean-Marc Jean Baptiste Michèle Alain Bernard Rémy Philippe Daniel Alain Claude Marc Bernard	DUFEU PLANTIER BILLAC GUYOT-SIONNEST BIROCHAU COUSQUER LALUQUE RODRIGUEZ ALIOTTI PONS DELOUZE PELAT DUCOM MAURIN	Président Communauté de communes de Mimizan Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Luc	LECOMTE SAINT MARTIN DEZES MARTINEZ LEBLOND DAGREOU	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves		Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul		Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Marie		Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Jacques		Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Michel		Communauté de communes Côte Landes Nature

Etaient également présents :

Monsieur	Albert	TONNEAU	Maire de Linxe

MelleSophieTOURNISChargée de mission PaysMonsieurGerardoDEUSTUAChargé de mission Pays

Monsieur Gilles TESTUD Directeur Pays

Etaient Excusés:

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseil Régional d'Aquitaine
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Melle	Marianne	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Daniel	VINCQ	Commune de Mézos
Monsieur	Jean	GOURDON	Commune de Mézos

Ordre du jour:

- 1. Validation de la convention Tourisme
- 2. Emplois saisonniers : bilan de la saison nOmad 2011
- 3. Point sur l'avancement de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation
- 4. Gestion du personnel : création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 5. Décision modificative n° 1 portant sur le chapitre 66 « Charges financières »
- 6. Questions diverses

1- Validation de la convention Tourisme

M. le Président rappelle le principe et le contenu de la convention tourisme :

La convention Tourisme, c'est:

- un contrat d'une durée de trois ans signé entre le Pays, la Région et le Département. Il permet de soutenir les projets intégrés à des thématiques fortes, participant au renforcement et au développement touristique des territoires aquitains.
- la définition par le Pays et ses membres d'une stratégie de développement touristique basée sur l'identification et la valorisation de deux ou trois filières.
- une démarche d'amélioration de l'organisation touristique : structuration des offices de tourismes et optimisation des taxes de séjour.
- un programme d'actions annuel. Ces actions pourront bénéficier du financement de la Région, du Département et de l'Europe. Un bilan sera dressé chaque année par un comité de pilotage composé des financeurs et délégués du pays.

Structuration des offices de tourisme : quel intérêt ?

- Un contexte local très marqué par le tourisme et la saisonnalité :

Sur le Pays LNCA, l'activité touristique représente en moyenne 43 % du chiffre d'affaires des entreprises avec un équivalent de 38 000 habitants supplémentaires à l'année. (source étude Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'artisanat- Pays LNCA)

- Une évolution récente et rapide de la consommation touristique :

Les pratiques diversifiées liées au fractionnement des vacances ou encore l'usage de plus en plus répandu des technologies de l'information évoluent vers une exigence de qualité et de ciblage des clientèles : près de 75 % des français préparent leur voyage sur internet, entre 35 % réservent en ligne. Ces chiffres ne cessent de progresser.

- Du « guichet » vers l'animation du réseau d'acteurs, le montage de produits et le e-tourisme :

Dans ce contexte, l'office de tourisme devient de moins en moins un lieu d'accueil physique lors du séjour et de plus en plus un lieu d'accueil virtuel en préparation de ce séjour.

Or, l'expérience montre que c'est dans les zones où les structures se sont regroupées et organisées qu'existent aujourd'hui des équipes professionnalisées, en capacité de remplir les missions de plus en plus nombreuses dévolues aux OTSI locaux :

- accueil : Mise en ligne et gestion de site web, démarche qualité (ex : Qualité Tourisme, 40 critères pour améliorer les prestations de l'Office),
- information : connaissance parfaite de l'offre des prestataires du territoire (horaires, tarifs, conditions de paiement,...), saisie de cette offre sur les bases de données telle que SIRTAQUI, applications mobiles (audio guides, site mobile pour smart phone),
- coordination des acteurs : montage de produits touristiques combinés à partir de l'offre de base par une approche marketing ciblée, mise en ligne et commercialisation de cette offre, travail sur les filières (hôtellerie, restauration...), relais des « places de marché » du CDT pour la vente en ligne,
- promotion électronique : newsletter, référencement sur internet.

Les axes et programme d'actions de la Convention Tourisme Pays LNCA

N°1 : Organiser le territoire et poursuivre l'engagement autour d'un défi « qualité »

- a. Tendre vers une couverture intégrale en office de tourisme, rechercher la mutualisation des moyens
- b. Généraliser la marque Qualité Tourisme
- c. engager un Plan Local de Formation pour les OT et les prestataires
- d. actions sur la saisonnalité : s'attaquer à la question du logement des saisonniers
- e. Renforcer l'accessibilité et la notoriété par le biais de l'e-tourisme

N°2 : Renforcer l'attractivité du territoire par le développement des filières «cyclable - Itinérance» et «Patrimoine»

- a. Le domaine de l'itinérance : signalétique cyclable, produit vélo, chemin de st Jacques
- b. La valorisation du patrimoine local : petit patrimoine, réseau des musées

Sur proposition du rapporteur, le Comité Syndical à l'unanimité :

- valide le contenu et les objectifs de la convention tourisme
- autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Landes

2- Emplois saisonniers : bilan de la saison nOmad 2011

Ligne de force de l'été 2011 :

1. implantations et période d'ouverture plus resserrées

Les Lieux d'Accueil des Saisonniers ont été ouverts du 16 mai au 26 août (15 semaines) sur 3 emplacements : Biscarrose-Plage, Mimizan-Plage et Léon. L'accueil sur les permanences s'est déroulé sur 3 demi-journées hebdomadaires.

2. occupation active du terrain

Les deux agents d'accueil nOmad ont également procédé à des visites chez les entreprises employeuses, sur deux demi-journées / semaine qui ont permis :

- de mieux faire connaître nOmad,
- d'être au contact des employeurs et des saisonniers,
- de mieux recueillir des besoins à servir et des informations du terrain.

la saison en résumé:

- 102 demi-journées de terrain pour 132 jours de demi-journées de permanence
- 4800 km en déplacement sur PLNCA
- 210 visites en entreprise
- 91 saisonniers en suivi (81 en 2010 pour presque 3 fois plus de jours de permanences)
- 150 contacts provoqués
- 200 contacts téléphoniques ou mail
- 19 médiations ou conseils des médiateurs

Liens avec St Lary Soulan

Une délégation du Pays s'est rendue le 13 septembre 2011 à St Lary : 7 élus, 2 techniciens du territoire, 1 technicienne du Conseil Régional.

Il s'agit d'une première prise de contact entre le Pays LNCA, les 3 CDC et la mairie de St Lary-Soulan (65) autour de nos problématiques communes sur la saisonnalité, afin de voir si des partenariats pouvaient être noués entre nos territoires.

Prise de connaissance des initiatives prise par St Lary depuis 1996 qui ont valeur d'exemple :

- Le GIPE (Guichet Initiative Pluriactivité Emploi), leur maison des saisonniers ouverte depuis 1996, tournée vers la déprécarisation et la stabilisation de l'emploi (surtout pour les autochtones et saisonniers fixés)
- Le Groupement d'Employeurs Plurisectoriel (2002). 39 entreprises se partageant 60 employés, pour la plupart des anciens « saisonniers des 4 saisons ».
- Les résidences pour saisonniers (54 appartements en 2 réalisations) dès 2007. 60 K€ de frais annuels, chute spectaculaire de la demande tout venant. Gestion départementale par une association appuyée sur l'Office Public HLM.

Le très bon accueil permet d'entrevoir des perspectives ouvertes pour des échanges de saisonniers et d'expériences.

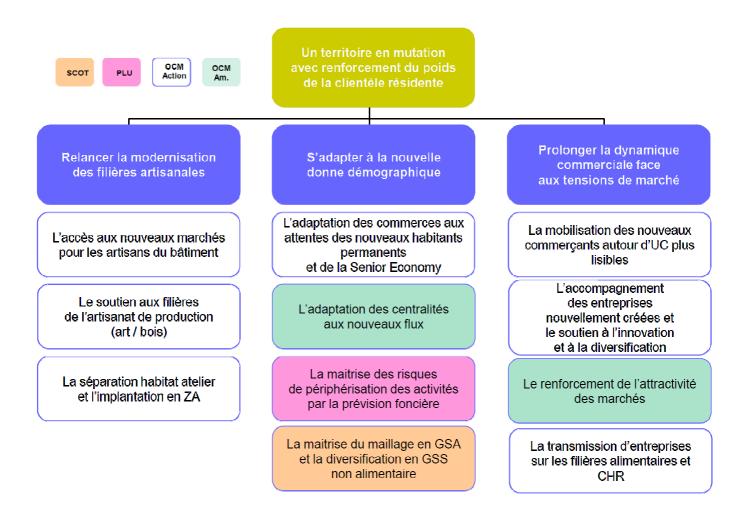
3- Point sur l'avancement de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation

M. le Président fait un point sur l'avancement de l'étude démarrée en janvier 2011. Le comité de pilotage du 5 mai dernier a permis au Cabinet Cibles et Stratégies de présenter l'état des lieux du territoire ainsi que l'enquête réalisée auprès des entreprises du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

Pour plus de détails (compte rendu du comité de pilotage du 5 mai 2011, rapport du cabinet Cibles et Stratégies »), se reporter au site Internet du pays www.pays-cote-argent.net.

Sur la base de ces éléments, le cabinet d'étude doit désormais bâtir le programme d'actions de l'OCM. Ce programme peut comprendre des actions qui concernent plusieurs types d'acteurs (entreprises, communes ou communautés de communes) et plusieurs champs d'interventions (soutien directe aux entreprises dans les domaines jugés prioritaires, programme d'animation des unions commerciales, documents d'urbanisme, planification foncière). Lors des derniers comités de pilotage, les services de la Dirrecte ont insisté sur la nécessité d'indiquer avec précision les secteurs d'activité dans lesquels les entreprises pourront bénéficier d'aides financières directes au titre du FISAC.

A ce stade, « Cibles et Statégies » propose de bâtir le programme d'actions de l'OCM à partir des orientations suivantes :



En juillet dernier, ces propositions ont fait l'objet de présentation devant :

- le bureau de la Communauté de Communes des Grands Lacs
- la commission « Développement économique » de la Communauté de Communes de Mimizan

Le but de ces présentations est de préciser le niveau d'attente de chaque communauté de communes au regard des orientations proposées. Les priorités dégagées permettraient le cas échéant d'affiner le programme d'actions si les services de la Dirrecte le jugeait encore trop large.

La communauté de communes des Grands Lacs s'est ainsi prononcée pour les priorités suivantes :

- Le soutien aux filières de l'artisanat de production (art/bois)
- L'adaptation des commerces aux attentes des nouveaux habitants permanents et la Senior Economy
- La maîtrise des risques de périphérisation des activités par la prévision foncière
- L'accompagnement des entreprises nouvellement créées et le soutien à l'innovation et à la diversification

Enfin, l'attention des délégués est attirée sur le retard pris dans la programmation financière du FISAC. A titre d'exemple, la demande de subvention relative à la conduite de l'étude préalable à l'OCM, déposée en novembre 2010, n'a toujours pas fait l'objet de la moindre notification. Les délais d'instruction sont actuellement d'un an et demi. Un dossier de candidature OCM déposé par le Pays LNCA début 2012 n'obtiendrait donc vraisemblablement d'accord avant la fin du premier semestre 2013. Il en va de même pour les communes qui déposeraient des demandes au titre d'OACR (Opération d'Aménagement Communes Rurales, moins de 3000 habitants) ou d'OUC (Opération Urbaine Collective, plus de 3000 habitants)

4- Gestion du personnel : création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ere} classe

Considérant qu'un agent de la collectivité figure sur la liste d'aptitude des adjoints administratifs de 1^{ère} classe au titre de l'année 2011, et sous réserve de la vérification ultérieure des critères individuels de promotion fixés par le comité syndical en sa séance du 5 novembre 2009, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet sur la base de 17.5 heures par semaine.
- d'autoriser monsieur le président à nommer l'agent,
- de modifier le tableau des emplois en conséquence,
- de rémunérer l'agent nommé sur l'échelon correspondant à son grade d'avancement,
- de lui verser le régime indemnitaire correspondant tel que défini par la délibération du 5 novembre 2009,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat mixte.

5- Décision modificative n° 1 portant sur le chapitre 66 « Charges financières »

Les crédit prévus au chapitre 66 «charges financières» du Budget Primitif s'avèrent insuffisants pour faire face aux dépenses de fin d'année. En conséquence, Monsieur le président propose une ponction sur le chapitre 12 « charges de personnel».

Compte tenu de ces observations, Monsieur le Président propose de prendre la Décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Chapitre 12	C/64131	Rémunérations personnel non titulaire	- 1 000.00 €
Chapitre 66	C/6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt	+ 1 000.00 €

Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative proposée ci-dessus.

6- Questions diverses : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays a passé une convention avec la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

Banque	Tx référence	Commission	MARGE	PLAFOND
Caisse épargne	EURIBOR 1W	250	0,85	60 000 €

Cette ligne de trésorerie arrive à son terme le 24 janvier 2012. Malgré cela, le recours renforcé aux fonds européens FEDER et FEADER pour la mise en œuvre de la plate-forme de service nOmad et pour l'ingénierie du Pays génère une tension qui va s'accentuer d'ici à la fin de l'année 2011. Effectivement, les services de l'Etat qui administrent ces fonds (DRAAF, Préfecture) ne payent que sur présentation d'un dossier de demande de solde présenté au terme de l'opération subventionnée et ne versent pas d'acompte. Or, le plafond de la ligne passée avec la Caisse d'Epargne ne peut pas faire l'objet d'un relèvement d'ici au terme de la convention. Les besoins de trésorerie pour les paiements des salaires et des charges jusqu'au renouvellement de la convention actuelle sont estimés à 60 000 €.

Détail des subventions européennes rattachées au compte de gestion 2010 et non perçues :

Fonds	Objet	subventions attendues
FEDER	Plate-forme de service emploi	30 500 €
	saisonnier 2010	
FEADER	Ingénierie générale Pays 2010	8 352 €
FEADER	Ingénierie thématique Pays 2010	5000 €
TOTAL 2010		43 852 €

Détail des subventions européennes inscrites au Budget Primitif 2011 et non perçues :

Fonds	Objet	subventions attendues
FEDER	Plate-forme de service emploi	29 450 €
	saisonnier 2011	
FEADER	Ingénierie générale Pays 2011	10 000 €
FEADER	Ingénierie thématique Pays 2011	10 000 €
TOTAL 2011		49 450 €

En conséquence, le président sollicite le comité syndical pour la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie. Les établissements bancaires seront sollicités sur la base d'un plafond relevé à $120\ 000$ \in

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Pays LNCA à négocier avec les organismes bancaires et à signer avec l'organisme retenu une convention pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

PAYS

LANDES NATURE

CÔTE D'ARGENT

Jean Pierre DUFEU